

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 52 (1979)
Heft: 7-8

Vereinsnachrichten: Union suisse pour l'amélioration du logement, section romande :
assemblée générale annuelle à Delémont, du samedi 12 mai 1979

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée générale annuelle

à Delémont, du samedi 12 mai 1979

Procès-verbal

de l'assemblée générale annuelle de la Section romande de l'USAL 1979, à Delémont, Aula du Collège, samedi 12 mai 1979, à 9 heures.

Présidence: M. B. Vouga, président.
Bureau: MM. Monot, Rizzeto, Hermenjat, secrétaire.

Présences: selon listes signées.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 1978.
 2. Rapport présidentiel, rapport de la rédaction de la revue *Habitation*.
 3. Rapports du caissier et des vérificateurs.
 4. Discussion des rapports et votes à leur sujet.
 5. Elections complémentaires et remerciements.
 6. Divers et propositions.
- 10 h. Ouverture de l'assemblée publique.

I. Exposé de M. Alain Garnier, architecte EPF-SIA, collaborateur scientifique IREC:

«Politique énergétique et habitation».

II. Exposé de M. Olivier Barde, ingénieur EPF-SIA:

«Considérations techniques et pratiques concernant l'économie d'énergie dans l'habitation».

10 h. 40: Débat général.

M. Bernard Vouga, président, salue l'assemblée et ouvre la séance à 9 h.

Il se déclare heureux de se retrouver à Delémont, dans cette même aula du collège où il devint président de la section romande de l'USAL en 1971.

Il remercie la Société immobilière du Cartel syndical qui a organisé le programme de la journée pour notre intérêt et notre plaisir et dont nous sommes les hôtes.

Il salue M. le maire de Delémont, M. Georges Scherrer, et le remercie de son invitation à l'Hôtel de Ville pour prendre l'apéritif sur le coup de midi. Il salue le délégué de la République et Canton du Jura, M. Beryl Luscher, architecte cantonal, et à travers lui M. le président et M. le chancelier du nouvel Etat.

Plusieurs personnalités ont répondu à notre invitation, notamment M. Gianora, délégué de l'Office fédéral du logement à Berne, notre secrétaire central, M. Karl Zurcher (secrétaire sortant), et M. Fritz Nigg, récemment nommé.

Enfin, le président salue les orateurs du jour, MM. Olivier Barde et Alain Garnier, ainsi que les délégués de la presse. Merci au *Démocrate* qui nous offre son édition d'aujourd'hui.

Les circonstances, et sans doute aussi la distance, nous privent de la présence de plusieurs fidèles: M. Alfred Bussey, retenu par une séance de l'Association du canal du Rhône au Rhin, qu'il préside, M. François Picot, par l'accident d'un membre de sa famille, M. René Gay, M. Paul Gilliard, de Genève. M. Arthur Maret, président d'honneur. M. Robert Gerber et notre président central, M. Maurer, nous prient d'excuser leur absence qui n'a certes rien à voir avec les incidences politiques locales.

M. B. Vouga constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée et qu'elle peut délibérer valablement.

L'ordre du jour a été distribué avec les convocations. Il est soumis à l'avis de l'assemblée. La parole n'étant pas demandée, il est admis.

1. *Le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 juin 1978 à Yverdon* a été publié dans la revue *Habitation* en juillet dernier. Sa lecture ni sa discussion ne sont demandées. Il est adopté.

2. *Rapports du président du comité et du rédacteur de la revue Habitation* (voir ces textes en annexe).

3. *Rapports du caissier et de la commission de vérification*. Les comptes ont été présentés en temps opportun au comité et joints à la convocation de l'assemblée.

M. Rizzeto est présent pour répondre à toute question éventuelle à leur sujet. La parole n'est pas demandée.

M. Emile Pernet est alors invité à donner lecture du rapport des vérificateurs, signé par lui-même et M^{me} S. Vuillemin.

4. *Discussion des rapports et votes*

M. Vouga ouvre la discussion générale concernant les divers rapports du comité, de la rédaction, du caissier et des vérificateurs.

La parole n'étant pas demandée, il constate l'unanimité apparente de l'assemblée et demande à chacun de donner son approbation à main levée.

Les rapports sont approuvés, globalement, par 25 voix, sans avis contraire.

5. *Elections complémentaires*

L'élection normale des membres du comité ainsi que des vérificateurs de comptes a lieu tous les deux ans, les années paires.

Toutefois, les personnes ci-dessous ont demandé à ce qu'il soit pourvu à leur remplacement cette année:

1. M. Robert Gerber, démissionnaire, après trente ans de multiples responsabilités. Son élection comme membre d'honneur du comité est proposée.

2. M. Jean-Claude Prince, appelé à un poste de secrétaire syndical dans le Jura.

3. M^{me} Suzanne Vuillemin, vérificatrice, d'Yverdon, qui nous avait déjà annoncé son départ antérieurement.

Le comité propose de remplacer ces trois personnes comme il suit:

1. M. Alfred Guex, directeur de la Fondation du logement ouvrier, à Lausanne, remplace M. Gerber au comité.

2. M. Raoul a Marca, succède à M. Jean-Claude Prince, ayant repris le même poste de gérant.

3. M. Alfred Dupuget, de suppléant, devient membre de la commission de contrôle des comptes.

4. Comme nouveau suppléant, il est fait appel à M. Georges Bocioñ, de la SCH «Charmontey» à Vevey.

Selon ses compétences, le comité demande à M. Meizoz de fonctionner comme membre du Comité central, et à M. Gaston Curchod d'entrer à la commission romande du Fonds de roulement de l'USAL.

M. Vouga constate que ces propositions ont été communiquées à l'assemblée par circulaire et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il propose de passer au vote. La nouvelle composition du comité et celle de la commission des vérificateurs sont adoptées à main levée sans avis contraire.

M. Vouga exprime ses remerciements les plus sincères aux membres sortants, présents aujourd'hui, pour leurs services dévoués, et particulièrement au nouveau membre d'honneur, M. Robert Gerber. Il félicite, avec lui, les nouveaux élus qui sont accueillis dans nos organes avec gratitude.

6. *Divers*

Circonstance déjà évoquée, le secrétaire central, dont la personnalité nous était devenue familière depuis de longues années, quittera ses fonctions à l'occasion du prochain congrès suisse, à Lucerne, le 16 juin prochain.

Nous tenions à marquer cette circonstance par un modeste hommage. M. Zurcher est acclamé.

Nous avons aussi prévu d'honorer M. Arthur Maret, qui vient de remettre

sa dernière charge de président du comité de rédaction de la revue *Habitation*, et aussi M. Robert Gerber, dont nous avons mentionné tous les services rendus.

Tous deux sont retenus par des manifestations de famille assez exceptionnelles pour qu'ils aient renoncé à se joindre à nous. Nous leur transmettons l'hommage et les vœux de l'assemblée d'aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 50.

Le secrétaire: F. Hermenjat.

Rapport du Comité

Mesdames et Messieurs,
chers collègues,

Situation générale

Droit au logement, l'organe de la Fédération romande des locataires, notre consœur, laisse échapper dans son dernier numéro cette constatation amère et malheureusement exacte:

«Dans le domaine du logement, comme dans d'autres, on est chaque fois en retard d'une situation.»

L'auteur de l'article fait principalement allusion à la récente suppression de la surveillance des prix et, partant, de la protection des locataires dans nombre de communes, au moment où presque tous les observateurs s'accordent à pronostiquer un retour à la pénurie.

Mais cette constatation est valable sur d'autres plans.

Pendant les années 60, de fort accroissement démographique, l'appareil de production n'a cessé d'être en retard sur la demande, laissant persister une pénurie permanente et néfaste.

Puis avec le début des années 70, donc avec dix ans de retard, l'appareil s'est subitement emballé et a même doublé sa production, mais au moment précis où la population commençait à baisser. C'était une véritable ruée, mais une ruée aveugle qui méconnaissait ses véritables objectifs pour suivre sa propre dynamique.

Il s'agissait alors d'investir dans la pierre, non pour satisfaire une demande qui se modifiait à vue d'œil, mais pour profiter d'une inflation privilégiant de façon choquante les propriétaires par rapport aux locataires.

Cette marche à contretemps n'était pas seulement le fait de la machine économique mais également de l'appareil législatif et administratif.

La loi sur le logement, axée sur l'inflation, est venue en application quand celle-ci a été jugulée.

Des organismes comme «Logis suisse», mis en place pour produire, ont vu le jour au moment où il n'y avait plus qu'à gérer.

La recherche orientée sur la rationalisation de la construction et la production de masse n'a publié ses résultats qu'au moment où ce n'est plus de masse qu'il s'agissait, mais de qualité. Et ainsi de suite.

Nous avons aujourd'hui, grâce aux tra-

vaux de ces trois dernières années, fait des progrès dans la connaissance théorique de la qualité et des critères pour l'apprécier.

Mais nous n'avons jamais construit aussi peu de logements neufs et l'une des craintes sérieuses que l'on peut avoir, c'est que ces nombreux outils et ces nouvelles aspirations légitimes ne soient mis résolument et généreusement en avant qu'au moment où déjà les conditions favorables à leur application seront passées, c'est-à-dire quand le retour de la pénurie produira de nouveau ses effets négatifs sur les plans financiers et sur la qualité.

Or la pénurie est à la porte. Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que l'on connaîtrait une période de logements vides immédiatement suivie d'une crise. Les vacances ont diminué de près de 30% en une année, alors que la construction de logements neufs a atteint des planchers nettement au-dessous des 35 000 à 45 000 logements annuels qui sont nécessaires même en période de stagnation.

Comme on assiste à une diminution du taux d'utilisation des logements et à une augmentation du nombre de ménages due au vieillissement de la population et à la modification de la pyramide des âges, que d'autre part les classes d'âges à forte natalité sont à la veille de fonder un foyer, ou tout au moins de louer un logement, nous nous acheminons vers une nouvelle tension du marché.

Sommes-nous déjà et une fois de plus en retard?

Va-t-on vers la répétition des erreurs passées?

Essayons d'examiner quels sont à cet égard les facteurs négatifs et positifs.

Les négatifs d'abord, et parmi ceux-ci l'un des plus pernicieux, les prix des terrains.

Le mécanisme inexorable de la formation des prix du sol reste basé sur des paramètres hérités de la mauvaise période, avec une inertie déconcertante.

La formule n'a guère varié selon laquelle ce prix est une fonction directe de l'utilisation possible, mais d'une utilisation établie d'avance selon des normes standards, elles-mêmes fixées sur les exigences les plus basses possible et d'où sont exclues toutes les innovations et les fantaisies.

La formule inverse qui consisterait à fixer d'abord des exigences qualitatives, puis par récurrence l'incidence foncière admissible, n'existe pas, car il se trouve toujours sur le marché quelqu'un pour viser plus bas, tant qu'il y a des gens qui se contentent de solutions médiocres.

Dans la majorité des cas, le prix du terrain confisque d'avance à son profit et presque automatiquement la marge de manœuvre que le relâchement d'autres paramètres du plan financier pourrait éventuellement orienter vers une élévation de la qualité du logement, et cela aussi longtemps que cette élévation ne sera pas entrée dans l'usage comme une exigence.

Dans ce domaine du foncier et de la mise à disposition de terrains à bâtir, les mesures envisagées par les législations en vigueur restent d'une désespérante insuffisance.

Cela n'est d'ailleurs pas le moindre des points faibles de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire qui fait actuellement l'objet des ultimes délibérations des Chambres, et où il n'est même plus fait allusion à l'article 22 ter de la Constitution qui règle les rapports entre l'autorité et la propriété foncière. Quant aux dispositions de la loi sur le logement, nous avons déjà eu l'occasion de déplorer ses faiblesses à cet égard.

Il faut redouter également la hausse des coûts de construction qui se produit, c'est bien connu, aussitôt que la production augmente, selon un mécanisme inexorable.

A verser aussi dans la liste des facteurs négatifs l'état actuel des dispositions concernant le droit de bâtir.

La législation sur les zones agricoles a certainement l'avantage de sauvegarder les zones épargnées jusqu'ici. Mais il faut admettre que la réserve de terrains disponibles baissant, plus rien n'étant prévu d'autre part pour empêcher la thésaurisation de terrain, leur rareté va les rendre d'autant plus chers. Par ailleurs, les possibilités de bâtir sont encore largement tributaires de règlements et de plans de quartiers établis pendant ce que nous appellerons les années folles et dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils ne vont pas dans la direction qui est aujourd'hui souhaitée. On semble condamné à hériter encore longtemps de la typologie des volumes en honneur dans les années 60 pour ce qui est du logement collectif, et au lotissement traditionnel pour ce qui est du logement familial.

Les formes d'habitat qu'au contraire tout indique comme souhaitables vont encore se heurter à des difficultés de législation accrues par la mentalité actuelle, réfractaire par principe à toute nouveauté.

En contrepartie, heureusement, d'autres facteurs sont là aujourd'hui pour contrebalancer cette liste pessimiste et nous faire espérer que l'on saura tirer les leçons du passé pour faire mieux.

Nous disposons aujourd'hui de meilleurs instruments d'analyse de la qualité du logement. Bien sûr, le SEL* n'est appliqué qu'à un faible pourcentage de la production, mais on peut penser que les critères de qualité qu'il met en évidence et permet d'apprécier seront peu à peu pris en considération par les promoteurs du marché libre également.

Il ne faut certes pas attendre de miracles de ce système de jugement. Ce n'est pas sur lui qu'il faut compter pour un renouvellement de notre mode de construire et d'habiter. Cependant, il est susceptible d'entraîner pour les très nombreux projets traditionnels qui continueront forcément à voir le jour une sensible amélioration, notamment sur les plans de la polyvalence de l'ameu-

*Système d'évaluation du logement, mis au point par l'Office fédéral.

blement, des possibilités de transformation et des communications entre espaces.

L'Office fédéral du logement vient de se doter en outre d'un instrument d'analyse supplémentaire permettant de mieux apprécier la valeur non plus du logement mais de sa localisation. Cet effort méritoire nous paraît plus révélateur, cependant, de la capacité des chercheurs actuels à tout mettre en modèle mathématique que de nature à faciliter la mise à disposition effective de terrains adaptés aux besoins. Dans quelle mesure ne va-t-il pas même renchérir les terrains réellement bien situés?

Pour rester dans le domaine général de la recherche, il ne faut pas négliger tout ce qui s'est fait, étudié, publié, discuté depuis la dernière période de surchauffe. Il reste certes beaucoup à faire et la plupart des idées nouvelles ne sont guère sorties du cercle restreint des spécialistes, des écoles ou des lieux de discussion, mais on ne saurait les ignorer indéfiniment. Mentionnons à cet égard des manifestations comme le séminaire sur la participation des usagers dans le logement, organisé l'année dernière par l'Office fédéral.

L'industrie de la construction et les bureaux d'études ont progressé eux aussi ces derniers temps, il serait injuste de le nier. On voit même apparaître aujourd'hui des ouvrages décriés par une presse en retard de vingt ans et qui ont un niveau de qualité bien supérieur aux immeubles réalisés à une époque où personne ne songeait à élever la moindre critique.

Mais le facteur qui paraît déterminant pour une évolution de notre habitat, c'est l'émergence, au cours des quatre ou cinq dernières années, d'une prise de conscience semble-t-il irréversible.

A la soudaine crise du pétrole a succédé la sensibilisation aux problèmes de l'environnement. On s'est brusquement rendu compte de la dégradation à laquelle on s'était laissé aller insensiblement avec la croyance en un développement perpétuel. Le besoin de calme et de nature est maintenant éprouvé de façon plus intense.

Les idées ont aussi évolué au sujet des conditions d'existence des enfants et des personnes âgées, négligées par une surchauffe économique avant tout orientée sur les classes d'âge productives.

Il devient et deviendra de plus en plus difficile de faire accepter à la population les insuffisances qui ont trop souvent prévalu par manque de choix: bruit, mauvaises liaisons, absence de verdure, manque d'espace. Il faut se garder de considérer cette élévation du niveau d'exigence comme une entrave supplémentaire, mais la saluer au contraire comme prémices nécessaires à un renouveau.

Le travail à accomplir pour répondre à cette évolution de la demande devra s'exercer vers des formes d'habitat différentes mais aussi sur le domaine bâti existant, comme c'est le cas actuelle-

ment et le restera vraisemblablement encore longtemps, du fait du grand nombre d'immeubles restant à rénover. Il y aura lieu, à cet égard, non seulement de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation nécessaires mais aussi de trouver des solutions dans les villes pour réintroduire des conditions d'environnement acceptables et une répartition des logements tenant mieux compte des besoins des familles.

Une contrainte nouvelle: l'économie d'énergie

A cela s'ajoutent, et c'est le thème de notre assemblée d'aujourd'hui, des impératifs nouveaux, centrés non plus seulement sur la qualité intrinsèque du logement, mais sur l'économie publique en général et les problèmes d'exploitation en particulier.

Comme si les problèmes n'étaient déjà pas suffisants et la liste des faiblesses pas assez longue, voilà que maintenant l'habitat doit faire face à un type d'amélioration supplémentaire dont la nécessité s'inscrit dans une perspective bien plus vaste, celui de notre approvisionnement en énergie.

Le logement devra non seulement mieux satisfaire les besoins individuels de la population en matière d'espace, de confort, d'habitabilité, mais il devra aussi consommer moins d'énergie. A première vue, ces deux axes d'exigences semblent s'opposer et, à n'en pas douter, la contradiction sera et est déjà considérée comme telle par tous ceux qui ne jugent qu'en termes de profit et se contentent de solutions de routine.

A y regarder de plus près cependant, on peut entrevoir, au-delà des difficultés supplémentaires, des aspects qui peuvent infléchir l'évolution dans un sens positif.

Si l'économie d'énergie dans l'habitat se ramène à quelques centimètres de plus dans l'isolation thermique, il s'agit bien en fait d'une charge additionnelle au devis, en partie seulement compensée par une diminution des frais d'exploitation.

Mais ce qui est en jeu et ce qui peut s'opérer à la faveur de cette économie, c'est bien plutôt une remise en question profonde des modes de bâtir traditionnels, c'est un véritable réexamen fondamental du système constructif et de l'enveloppe dans lequel on reprend en compte chaque élément dans ses relations avec le bilan énergétique total.

Cet exercice va dans le sens d'une plus grande vérité des fonctions et des parties de l'ensemble, d'une optimisation des échanges d'énergie, qui peut déboucher sur des solutions extrêmement intéressantes où la nature reprend ses droits. L'effort pourra se porter alors non seulement sur l'art d'empêcher les calories de passer d'un milieu à un autre, mais sur celui au contraire d'en favoriser le passage, et de concilier ces deux contrôles.

Dans la mesure donc où cette contrainte nouvelle n'est pas arbitraire mais résulte d'une prise en considération forcée de facteurs naturels ignorés jus-

qu'ici par inconscience, on peut la considérer comme bénéfique, comme génératrice d'une plus grande richesse et d'une plus grande authenticité de notre cadre de vie.

Activité de l'USAL

Depuis l'assemblée générale du 17 juin 1978 à Yverdon, jusqu'à la fin de l'année, les activités de notre association se sont situées principalement au niveau de nos organes centraux, aux délibérations desquelles les délégués romands ont participé régulièrement.

L'un des soucis prioritaires de l'USAL sur le plan national a consisté à trouver des solutions pour un certain nombre de coopératives qui ont rencontré des difficultés financières importantes.

Par ailleurs, un autre objet marquant a retenu les activités de nos instances centrales. Il s'est agi de remodeler le règlement du fonds de roulement et d'accorder à chacune des deux sous-commissions (Suisse alémanique et Suisse romande) des compétences plus larges que celles dont elles disposaient auparavant.

En l'occurrence, ces deux sous-commissions sont habilitées à traiter des demandes de prêt jusqu'à concurrence de 200 000 fr. Au-delà de ce chiffre, il est nécessaire d'examiner l'affaire en séance plénière du Comité central, de même que si l'unanimité des membres des sous-commissions n'est pas réunie pour l'octroi d'un prêt.

Il a été procédé aussi à une révision des statuts, puis, les nouveaux textes étant préparés, le Comité central a convoqué l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 1978 au Casino de Berne. Les nouveaux statuts ont ensuite été traduits en français, avec le concours de M^e François Picot.

A la même époque, les 21 et 22 septembre 1978, nous avons eu la charge et l'honneur de recevoir à Lausanne et de conduire en terre vaudoise une importante délégation de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

Cette délégation a eu l'occasion de visiter des réalisations récentes et des travaux de rénovation de la Coopérative d'habitation de Lausanne, après quoi nous lui avons offert une réception à Servion à laquelle participaient également MM. Guggenheim et Baumgartner de l'Office fédéral du logement. Cette journée, qui comprenait également un apéritif au château de Glérolles, a certainement donné aux importantes personnalités de toute l'Europe qui composaient cette délégation une image variée, agréable et instructive de notre région.

Dès le début de l'année 1979, nos organes ont repris leur travail et se sont trouvés confrontés à une série de changements et de problèmes de succession.

M. Arthur Maret désirait quitter définitivement la présidence du comité de rédaction de la revue *Habitation*. Un nouveau président devait reprendre le flambeau dès janvier. Notre revue consacra-

ra un article de son numéro de juin pour remercier M. Maret de son activité à la tête du comité de rédaction pendant de nombreuses années.

Le comité de rédaction tint séance le 26 février et confia ses responsabilités à votre serviteur.

M. Robert Gerber avait aussi remis sa démission pour le début de l'année. La revue *Habitation* a rendu compte de l'événement et reproduit les vœux de ce fidèle membre du Comité central qui a servi la cause de l'USAL pendant plus de trente ans.

Le Bureau a préparé ses propositions pour assurer sa succession et le comité a pris les dispositions indispensables dans sa séance du 16 mars dernier. Il a notamment désigné M^e François Picot comme membre du comité de la Coopérative de cautionnement de l'USAL et fait appel à M. Gaston Curchod pour la commission romande du Fonds de roulement, ainsi qu'à M. Bernard Meizoz pour remplacer M. Gerber au Comité central.

La commission du Fonds de roulement n'a pas tenu de séance dans l'intervalle, mais elle avait donné mandat à M. René Gay, comme expert privé, de préparer un rapport fiduciaire relatif aux équêtes de la société immobilière du Cartel syndical de Delémont, lequel s'est

occupé de nous recevoir aujourd'hui. Si les changements étaient importants pour notre section, ils l'étaient aussi pour notre Comité central suisse, lequel nous a annoncé, successivement, le départ du secrétaire central M. Karl Zürcher, et celui du président, M. Adolf Maurer.

Lors des pourparlers pour assurer la succession de notre président actuel, M. Maurer, la section romande a été quelque peu surprise d'apprendre par ses représentants au Comité central que le problème semblait d'avance réglé par la candidature du conseiller national M. Otto Nauer, de Zurich.

Notre comité, sans rien reprocher à M. Nauer, en qui il reconnaît une personnalité éminemment au courant des problèmes du logement, a cependant déploré que l'on n'ait pas au préalable demandé aux sections si elles n'avaient pas de candidat à proposer, et en particulier à la section romande, qui n'a jamais eu de président central et au sein de laquelle des personnalités de valeur ne manquent pourtant pas, nous pensions notamment à des hommes comme Alfred Bussey, Bernard Meizoz, tous deux conseillers nationaux, et François Picot, ancien conseiller d'Etat, dont la valeur est largement reconnue en Suisse alémanique.

A la suite de contacts pris avec MM. Maurer et Nauer d'abord, puis au comité et au secrétariat central ensuite, il s'est avéré, et nous en sommes reconnaissants à nos amis suisses allemands, qu'une candidature romande non seulement ne poserait pas de problèmes insurmontables sur les plans administratif et pratique, mais recueillerait l'approbation des sections, M. Nauer étant prêt à se retirer en faveur d'un «Welsch».

Après mûre réflexion et en fonction de leur situation personnelle actuelle, nos représentants ont finalement renoncé à accepter la charge de la présidence, mais nous savons désormais que si parfois la Suisse romande semble négligée outre-Sarine, la majorité de nos collègues germaniques sont prêts, plus souvent qu'on ne le croit, mais à condition que nous nous manifestions avec détermination, à reconnaître nos qualités et à faire droit à nos revendications.

Une commission à laquelle nous avons délégué M. Gérald Ayer a désigné le nouveau secrétaire central, M. Fritz Nigg, d'origine grisonne, avec lequel nous avons déjà eu les meilleurs contacts.

La présidence centrale fera l'objet de l'ordre du jour de la prochaine assemblée suisse, convoquée à Lucerne pour les 16 et 17 juin prochains, à



Mettez de la fantaisie dans le béton!

ÉCLÉPENS-ROCHE

laquelle nous engageons vivement les membres de notre section à assister et où des informations plus détaillées seront fournies sur les activités de l'USAL.

Notre revue *Habitation* a traversé avec succès une période difficile due à la diminution des annonceurs. Elle n'en continue pas moins à jouer un rôle non négligeable en publiant toute une série de textes et d'informations qu'elle est la seule à réunir en français sous une forme à la fois agréable et systématique. Les autres revues comme *Werkarchithese* ou *Bauen und Wohnen* sont rédigées surtout en allemand et une pu-

blication professionnelle comme le *Bulletin technique de la Suisse romande* comporte une forte proportion d'articles destinés aux ingénieurs.

Les comptes présentés par notre caissier M. Rizetto se soldent avec un bénéfice de 4129 fr. 30. Le nouveau capital au 31 décembre 1978 se monte à 26 536 fr. 35.

Pour terminer, le comité a eu la satisfaction de recevoir et d'accepter la candidature de deux nouvelles sociétés, celle des «Champois», ici dans le Jura, et celle dite des «Pugessies», à Yverdon, que nous saluons très cordialement.

Bernard Vouga, président.

Rapport du rédacteur de la revue «Habitation»

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,

La revue *Habitation* n'a pas attendu cette assemblée à Delémont pour parler du canton du Jura: en effet, il y a deux ans, en mars 1977, nous consacrons un cahier de notre revue à quelques problèmes de l'aménagement du territoire du canton du Jura, reprenant les exposés à ce sujet organisés par le groupe de Suisse occidentale de l'ASPAN, qui avait tenu ses assises en cette ville. Dans le courant de cet été, un nouveau numéro de la revue sera consacré aux comptes rendus de notre assemblée et de notre journée à Delémont.

Venons-en maintenant à un rapide tour d'horizon sur les événements qui ont marqué notre revue en 1978. En premier lieu, il nous faut adresser de vifs remerciements à M. Arthur Maret, qui pour des raisons d'âge a renoncé à sa tâche de président du comité de rédaction. Nous avons eu l'occasion d'apprécier sa lucidité, l'indépendance et l'autorité de sa pensée. Dans un prochain numéro de la revue, son activité au service de l'amélioration du logement sera retracée.

En deuxième lieu, M^{me} Renée Hermenjat, la femme de notre secrétaire, est devenue collaboratrice régulière de *Habitation*. Son sens aigu des problèmes sociaux sera sans doute d'un précieux apport pour humaniser les côtés professionnels et spécialisés de la revue. Enfin, à l'intérieur du comité de rédaction, M. Pierre Debrot, secrétaire du groupe de Suisse occidentale de l'ASPAN, a demandé à être remplacé par M. Gilles Barbey, architecte à Lausanne et membre du comité de l'ASPAN de Suisse occidentale. M. Barbey n'est pas un inconnu pour nos lecteurs, puisqu'il a plusieurs fois publié des articles, notamment sur les problèmes de psychologie de la perception et de l'environnement.

En 1978, dix numéros de *Habitation* ont été publiés, soit un total de 296 pages, dont 151 pages de publicité et 145 pages de contenu rédactionnel. Les recettes publicitaires ont marqué une légère

amélioration par rapport à 1977, ce qui est encourageant compte tenu de la conjoncture dans le bâtiment. Comme nous l'annoncions l'an dernier, il semble qu'il ne faille pas s'attendre à des améliorations importantes sur ce plan, mais à une stabilisation de la situation qui ne devrait pas fléchir. Dans ce sens, nous adressons un appel à toutes les sociétés affiliées à l'USAL romande, pour qu'elles développent leurs abonnements à la revue. C'est là un soutien actif dont nous avons besoin pour développer le journal. Cet appel, nous nous sentons d'autant plus autorisés à le faire, que la rédaction a fait de gros efforts pour rendre *Habitation* plus attrayant et plus accessible aux membres de nos sociétés, et il convient de donner à la revue le tirage, l'audience et les moyens qu'elle mérite, nous l'espérons du moins.

Il faut signaler qu'à deux reprises l'année dernière, des tirés-à-part ont été faits d'articles parus dans *Habitation*: le premier pour le compte de la Ville de Lausanne, sous le titre «Lausanne, deux siècles de devenir urbain», le deuxième pour le compte de l'ASPAN, sur le thème de l'expropriation matérielle.

Quelles sont nos intentions pour 1979? Outre les trois numéros déjà sortis ou encore sous presse, nous projetons d'aborder les thèmes suivants dans les mois à venir:

- ameublement et équipement du logement,
- les coopératives de production,
- les problèmes énergétiques, les énergies alternatives,
- la qualité du logement et de son environnement immédiat,
- les problèmes de la rénovation du quartier des Grottes à Genève, et naturellement les comptes rendus de l'assemblée d'aujourd'hui et du congrès de l'USAL centrale le 16 juin à Lucerne. D'autres sujets pourront, le cas échéant, être abordés en fonction de l'actualité.

Je me permets d'attirer à l'avance votre attention sur le numéro de juin de notre revue, qui paraîtra dans un mois environ. Ce numéro comprendra plusieurs

pages traitant de l'état locatif des coopératives d'habitation en Suisse. Il s'agit d'une enquête qui a été entreprise par votre serviteur dans le cadre de la Commission technique. Il s'agissait de savoir si les coopératives d'habitation ont souffert en 1978 d'une pléthore de logements vides, et si oui dans quelle mesure. Plus des deux tiers des coopératives ont répondu à cette enquête, nous fournissant ainsi des informations sur plus de 60 000 logements. Sans vouloir entrer dans les détails, disons simplement que les résultats de cette enquête sont, dans l'ensemble, satisfaisants: avec un taux de logements vides de 0,25%, les coopératives ont été touchées 4 à 6 fois moins que les autres promoteurs de logements par la pléthore d'appartements vacants. De nombreuses coopératives nous ont signalé de fortes demandes pour des logements à la fois plus grands quant au nombre de pièces et plus généreux quant aux surfaces. Hormis dans certaines régions durement touchées par la récession et ses conséquences, le marché du logement se resserre de nouveau, selon les derniers chiffres de l'OFIANT. Cela signifie pour les coopératives qu'il faut peut-être se remettre à l'ouvrage, et songer à mettre en œuvre de nouvelles réalisations. Si l'on veut tenir compte de la critique des réalisations passées et de ces nouvelles demandes, il nous semble possible de poser trois axes d'amélioration:

- sur le plan technique, une meilleure prise en charge des problèmes énergétiques et de l'économie d'énergie;
 - sur le plan architectural et urbanistique, promouvoir une meilleure qualité du logement et de son environnement, notamment et par exemple en étudiant de près les directives de l'Office fédéral du logement;
 - enfin, sur le plan idéal, le développement de la démocratie interne dans les coopératives d'habitation: il faut une responsabilisation accrue des coopérateurs, en les associant étroitement à la gestion de leur société et en multipliant les occasions de participation à la vie sociale de leur coopérative.
- Ce sont là des préoccupations qui sont à l'ordre du jour, et on peut y voir les bases d'un élan nouveau pour les sociétés membres de l'USAL. La revue *Habitation* souhaite y contribuer le plus activement possible.

Pierre-Etienne Monot,
architecte EPFL,
rédacteur de *Habitation*.

N. B. C'est dans un numéro d'automne que nous présenterons les réalisations de la Société coopérative immobilière du Cartel syndical de Delémont, qui a fait visiter aux membres de l'USAL son dernier immeuble.